

**DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF RECEVANT UNE CHARGE BRUTE DE
POLLUTION ORGANIQUE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 1,2 KG/J DE DBO₅**

Cadre réglementaire :

- Arrêté du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement en date du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif,
- Arrêté du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement en date du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅,
- Article R.431-16 du Code de l'Urbanisme,
- NF DTU 64.1 d'Aout 2013.

Dossier à remplir et à retourner au service public d'assainissement non collectif

S.I.A.E.P.A de la Région d'Arveyres – 12 bis, route de Libourne 33 750 Saint Germain du Puch – 05.57.24.00.28

DEMANDEUR(S) :

Nom(s) / Prénom(s) :

Adresse : Code Postal et Commune :

Tél. :

E-mail :

N° SIRET :

TERRAIN DU PROJET :

Adresse : Commune :

Cadastre : section et n° :

INSTALLATEUR DU DISPOSITIF :

Nom et adresse :

Tél. :

TYPE D'HABITATION PREVUE :

Nombre de pièces principales / P.P :

(au sens de l'article R.111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, et éventuellement des chambres isolées par opposition aux « pièces de services » qui sont : cuisines, salles d'eau, cabinets d'aisance, buanderies, débarras, séchoirs, ainsi que, le cas échéant, des dégagements et des dépendances)

Nombre d'habitants permanents :

Destination des locaux :

- Habitation principale : - Habitation secondaire : - Autre(s) usage(s) :

Alimentation en eau potable :

- Canalisation publique :

- Puits : Date du contrôle réglementaire :

Distance par rapport à l'installation d'assainissement non collectif projetée :
 >35 m ≤ 35 m

Destination des eaux pluviales :

- Infiltration : - milieu superficiel (fossé, ruisseau...) : - Autre: Précisez :

A. CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

- Superficie : - du terrain :m² - disponible pour l'assainissement : m²
- Pente du terrain : faible moyenne forte % (précisez le sens sur le plan)
- Peut-il y avoir de l'eau libre dans le sol (source, nappe, ...) ?
non : oui : précisez à quelle profondeur :
- Existe-il un ouvrage de pompage privé (puits, forage, captage d'eau...) ?
oui : non :
- Zone inondable : oui : Précisez (crue, remontée nappe d'eau...) :
non :
- Nature du sol selon étude de terrain

Epaisseur du sol avant le matériau géologique et la couleur du sol :	Texture dominante :	Hydromorphie :
-moins de 50 cm : <input type="checkbox"/>	-sableuse : <input type="checkbox"/>	-nulle : <input type="checkbox"/>
-de 50 à 100 cm : <input type="checkbox"/>	-limoneuse : <input type="checkbox"/>	-faible : <input type="checkbox"/>
-supérieur à 100 cm : <input type="checkbox"/>	-argileuse : <input type="checkbox"/>	-moyenne : <input type="checkbox"/>
-couleur :	-profondeur :	-intense : <input type="checkbox"/>
		-profondeur :
Nature du matériau géologique :		
-rocher : <input type="checkbox"/>	-argile : <input type="checkbox"/>	
-rocher altéré : <input type="checkbox"/>	-autre : <input type="checkbox"/>	précisez :

B. FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (pour information)

DIMENSIONS PRECONISEES- 1 P.P = 1 E.H ⁽²⁾

Habitation	Installations avec traitement par le sol				Installations avec d'autres dispositifs de traitement	
	Prétraitement		Traitement		Prétraitement	Traitement
Nombre de pièces principales	Fosse toutes eaux	Bac dégraisseur (facultatif)	Longueur totale de drainage (cas des tranchées) ⁽⁴⁾	Surface de drainage (cas des filtres, lits filtrants et tertres) ⁽⁵⁾	Bac dégraisseur (facultatif)	Dispositif agréé ⁽⁶⁾
3	3 m ³		45 – 60 ml	20 m ²		
4	3 m ³		45 – 60 ml	20 m ²		
5	3 m ³		45 – 60 ml	25 m ²		
6	4 m ³	⁽³⁾	54 – 80 ml	30 m ²	⁽³⁾	Se reporter à la fiche technique réglementaire
7	5 m ³		63 – 96 ml	35 m ²		
8	6 m ³		(+09-16 ml / P.P suppl.)	(+5 m ² / P.P suppl.)		

⁽²⁾ P.P = Pièce Principale E.H = Equivalent-Habitants

⁽³⁾ Volume minimal = 200 litres pour la cuisine seule et 500 litres pour toutes les eaux ménagères.

⁽⁴⁾ Longueur maximale d'une tranchée = 30 ml.

⁽⁵⁾ Pour le Terre d'infiltration uniquement : angle < 30° entre sol et parois à la base.

⁽⁶⁾ L'agrément ne dispense pas les fabricants, les vendeurs ou les acheteurs de leur responsabilité et ne comporte aucune garantie. Il n'a pas pour effet de conférer des droits exclusifs à la production ou à la vente.

C. FILIERE RETENUE

Cochez l'élément correspondant et remplir les encadrés concordant ci-dessous :

- Fiche technique 2 : Tranchées d'épandage à faible profondeur*
- Fiche technique 3 : Lit filtrant vertical non drainé*
- Fiche technique 4 : Filtre à sable vertical drainé*
- Fiche technique 5 : Lit filtrant à flux horizontal*
- Fiche technique 6 : Filtre compact*
- Fiche technique 7 : Massif filtrant planté*
- Fiche technique 8 : Micro station à culture libre*
- Fiche technique 9 : Micro station à culture fixée*

❖ INSTALLATIONS AVEC TRAITEMENT PAR LE SOL

PRETRAITEMENT	1
<input type="checkbox"/> FOSSE TOUTES EAUX	Volume :
<input type="checkbox"/> BAC DEGRAISSEUR	Volume :
<input type="checkbox"/> PREFILTRE (intégré à la fosse toutes eaux)	Type :
<input type="checkbox"/> AUTRE précisez :	Volume :

TRAITEMENT SUIVI D'UNE DISPERSION DANS LE SOL	2
<input type="checkbox"/> gravitaire <input type="checkbox"/> poste de relevage	Volume :
<input type="checkbox"/> TRANCHEES D'EPANDAGE A FAIBLE PROFONDEUR (fiche technique n°2)	
▪ répartition : - nombre de drains : longueur de drain /tranchée : longueur totale de drain :	
- largeur de tranchée : profondeur de tranchée :	
<input type="checkbox"/> LIT D'EPANDAGE A FAIBLE PROFONDEUR (fiche technique n°2)	surface :
<input type="checkbox"/> LIT FILTRANT VERTICAL NON DRAINE (fiche technique n°3)	surface :
▪ largeur du filtre : longueur du filtre :	
<input type="checkbox"/> TERTRE D'INFILTRATION (fiche technique n°3)	surface au sommet : à la base :
▪ répartition : - nombre de drains : longueur unitaire : longueur totale de drain :	

TRAITEMENT SUIVI D'UN REJET HORS SOL	3
<input type="checkbox"/> gravitaire <input type="checkbox"/> poste de relevage	Volume :
<input type="checkbox"/> FILTRE A SABLE VERTICAL DRAINE (fiche technique n°4)	surface : - <input type="checkbox"/> étanche
▪ largeur du filtre :	longueur du filtre :
<input type="checkbox"/> LIT FILTRANT DRAINE A FLUX HORIZONTAL (fiche technique n°5)	surface :
▪ largeur de répartition :	
<input type="checkbox"/> LIT FILTRANT DRAINE A FLUX VERTICAL A MASSIF DE ZEOLITE	surface :
(pour 5 pièces principales maximum et avec un volume de fosse toutes eaux de 5 000 litres minimum)	

❖ INSTALLATIONS AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT

PRETRAITEMENT	4
<input type="checkbox"/> BAC DEGRAISSEUR	Volume :
<input type="checkbox"/> AUTRE précisez :	Volume :

TRAITEMENT	5
<input type="checkbox"/> gravitaire <input type="checkbox"/> poste de relevage	Volume :
<input type="checkbox"/> DISPOSITIF AGRÉÉ (fiche technique n° 6 à n° 9)	
▪ Dénomination commerciale (joindre la fiche technique) :	
▪ Dimensionnement (en EH) :	
▪ Numéro d'agrément (joindre une copie du courrier officiel) :	

❖ EVACUATION DU TRAITEMENT

EVACUATION

6

- INFILTRATION PAR LE SOL EN PLACE SOUS-JACENT OU JUXTAPOSE AU TRAITEMENT :
 - Dispositif :
 - Dimensionnement :
- REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITÉES POUR L'IRRIGATION SOUTERRAINE :
 - Dimensionnement :
- MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL (ETUDE PARTICULIERE) :
 - Précisez :
- PUITIS D'INFILTRATION (ETUDE HYDROGEOLOGIQUE) :
 - Surface totale (latérale et fond) :

REMARQUES :

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Le pétitionnaire certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé ainsi que sur les pièces jointes et s'engage à réaliser les travaux d'assainissement non collectif selon la réglementation en vigueur et d'entretenir son installation.

A Le

Signature

DOCUMENTS A FOURNIR AVEC LE DOSSIER

1. Une copie du récépissé de dépôt du permis de construire (N° PC et Date dépôt).
2. Un plan de situation permettant de localiser l'installation (à l'échelle appropriée).
3. Un plan de masse (à l'échelle appropriée) précisant :
 - la position de l'habitation et des limites de propriété ;
 - les différentes sorties d'eau de l'habitation (emplacement, nature) ;
 - la position des différents ouvrages d'assainissement et des canalisations ;
 - les principales côtes (uniquement dans le cas d'une filière d'assainissement drainée) :
côte sortie eaux usées de l'installation, côtes terrain, côte fil d'eau du milieu récepteur ;
 - l'emplacement des puits, sources, ruisseaux.....dans un rayon de 50 m ;
 - le devenir des eaux pluviales.
4. Etude de filière réalisée par un cabinet d'expertise hydrogéologique
5. Pour un lotissement : une copie du règlement du lotissement concernant l'assainissement.
6. Pièces jointes éventuelles :
 - Autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur si domaine privé,
 - Etude hydrogéologique complémentaire,
 - Autre : précisez

IMPORTANT

- L'étude de ce dossier de demande doit être réalisée **avant le début de l'instruction du permis de construire.**
- Suite à l'approbation du dossier, le demandeur devra prévenir le service technique au moins 05 jours avant la date prévue des travaux afin de pouvoir réaliser un contrôle de conformité de l'installation durant la réalisation de ceux-ci et avant remblaiement.